



Liste de vérifications de constitution d'un dossier d'équivalence de moniteur

(Cross over) – 21/08/2016

- 1–Copie du brevet de moniteur valide.
- 2–Copie(s) des diplômes. (Facultatif)
- 3–Copie du certificat de qualification en plongée subaquatique récréative en cours de validité (pour un candidat du Québec).
- 4–Certificat médical de moins de 6 mois
- 5–Copie de la preuve de formation RCR de moins de 12 mois.
- 6–Copie de la preuve de formation en oxygénothérapie d'urgence de moins de 24 mois.
- 7–Curriculum Vitae de plongeur du candidat.
- 8–Formulaire d'acceptation des risques
- 9–Document d'équivalence moniteur complété (cross over)
- 10–Résultats de l'examen théorique
- 11–Copie des documents d'évaluation pratique (moniteur classe A ou moniteur classe B ou moniteur classe C) du Gouvernement du Québec
- 12–Chèque de 50\$ (non remboursable) pour l'ouverture du dossier d'équivalence
- 13–Document de renouvellement de l'année en cours complété et signé
- 14–Chèque d'adhésion de 150\$ / an (au prorata du nombre de mois de l'année en cours) (inclus la carte de moniteur).
- 15–Copie du contrat d'assurance

Les documents et la présente liste doivent être adressés à :

L'Accréditation de la CMAS QUÉBEC

Note : un dossier incomplet vous sera retourné.